

Doellinger et consorts persistent dans leur schisme, ils ont obtenu l'approbation et les faveurs de certains gouvernements toujours prêts à choyer les apostats ; mais leur influence auprès des populations est bien mince. Ils sont méprisés par les hommes mêmes qui les encouragent et les catholiques les rejettent de leur sein.

Voilà le bilan de la société religieuse en Europe. D'un côté, les impies travaillent avec ardeur à la démolition de tout ce qui tient de loin ou de près à l'Église de Jésus-Christ ; de l'autre les catholiques se confirment dans leur foi et opposent de fermes convictions religieuses à toutes les attaques.

En Canada, la Province de Québec a aussi ses petits socialistes, ses petits libéraux-catholiques et ses petits combats, mais elle a aussi ses catholiques fervents et dévoués au Saint-Siège et leur nombre est grand. On a voulu dernièrement former un certain parti dit *parti national*. Il paraît que la chose n'est pas facile, et que la population canadienne-française n'est pas enthousiasmée des idées soi-disant libérales de ce nouveau parti. Toujours est-il que jusqu'à ce moment on a travaillé en pure perte.

De parti anti-religieux, nous n'en avons pas encore, que la Providence daigne nous épargner cette dure épreuve ! En revanche certains hommes, sans vergogne, ne se font pas faute dans l'occasion de déverser les injures et les insultes sur notre respectable clergé. Dans une misérable question d'intérêts que l'on voudrait faire croire publiques, on jette à la face de presque tous les prêtres d'un comté, les plus infâmes monstruosité. On insulte un clergé parce qu'il s'oppose, dit-on, à un vote d'argent ; c'est odieux ! Sur des rapports exagérés et sans doute fait par des intéressés, on crie, on jappe, on mord à droite et à gauche sans se soucier de la respectabilité des personnes qu'on traite de cette manière ignoble. C'est le MOI qui parle et qui insulte, donc c'est le MOI qui a été lésé dans ses propres intérêts. Ce scandale a mis les journaux protestants dans la joie.

La législature d'Ontario s'est occupée, ces jours derniers, des comptes publics. Les Ontariens doivent certainement être satisfaits de leur système administratif, car il leur a procuré des bénéfices très satisfaisants. Les recettes, pendant l'année qui vient de s'écouler se sont élevées à \$2,333,179 et les dépenses à \$1,816,869 ; il reste donc une balance de \$516,310. C'est un beau résultat.

Une question importante.—Colonisation

Les accusations portées contre le Département des Terres de la Couronne, émeurent l'opinion au plus haut degré et l'on se demandait naturellement ce que ferait l'honorable Commissaire et quelle justification il entreprendrait.

Au bout de quelques jours la réponse arrivait signée D. T. C. Elle était due à la plume de M. E. E. Taché qui l'avait écrite sous l'inspiration de l'honorable Commissaire lui-même. En lisant cette défense, on est surpris de rencontrer dans un homme public si peu de souci de la vérité. On y voit de tout, excepté ce qui doit s'y trouver.

Où les faits allégués sont vrais ou ils sont faux. S'ils sont vrais qu'on le dise et qu'on en donne les raisons, et si l'on ne peut en donner, il était inutile de transporter le débat sur un terrain étranger. S'ils sont faux qu'on le prouve ; mais il n'est pas nécessaire pour cela de soulever les préjugés nationaux et religieux, de mettre en présence les anglais protestants et les canadiens catholiques. Nous avons été vraiment surpris du profond mépris que l'on professe en certains lieux contre les Zouaves Pontificaux. Les deux paragraphes

suivants surtout feraient croire à tout le monde que le Commissaire des Terres prend à tâche de lancer l'une contre l'autre les deux grandes nationalités qui se partagent le sol de la Province de Québec.

“ Ces personnes (les spéculateurs) sont d'origine anglaise, ils possèdent tous ensemble à peu près huit lots de cent acres chacun. Messieurs de la *Gazette* cela vous regarde, voilà l'iniquité commise par le Commissaire des Terres, il n'a pas dépossédé ces gens que voulez défendre ! Aussi seront-ils heureux de vous reconnaître comme leurs zélés protecteurs.

“ Qu'eussiez-vous dit si l'on eût arraché sans pitié à ces colons des terrains acquis depuis à peine deux ans et cela pour les réserver à des Zouaves Pontificaux, sans donner à vos compatriotes le temps nécessaire de faire les défrichements exigés par la loi.”

À part les fautes de grammaire, nous y voyons une tendance à exploiter les préjugés indignes de tout homme honnête et indignes surtout d'un homme public. Cette tendance nous peine, mais ne nous surprend pas. Nous savons depuis longtemps à quoi nous en tenir sur le caractère de l'Hon. J. O. Beaubien. Dans une circonstance importante, il a sans façon sacrifié les intérêts des paroisses du bas du fleuve pour favoriser certaines autres localités qui ne le méritaient pas plus que nous et peut être moins. L'Hon. Beaubien veut avant tout assurer son avenir. Quand il y a trouvé son avantage, il a traité Montréal avec la plus aimable complaisance. Aujourd'hui, Montréal lui tourne le dos et il cherche à se faire bien voir des protestants. Ce n'est pas ainsi qu'il réussira.

Examinons maintenant comment la défense du Département des Terres répond aux accusations portées contre lui.

En dégageant la correspondance officielle de toutes les inutilités, et des moyens employés pour soulever les mauvaises passions, voici en quoi peut se résumer la défense du Département :

1o. S'il n'y a pas de lots disponibles dans le comté de Compton, il y en a ailleurs, par exemple dans l'agence de St. François et dans celle d'Arthabaska.

2o. Les sociétés de Montréal ont tort de se plaindre, puisque dans Compton même, il leur a été réservé 23,373 acres et que dans le town-ship de Marston seul elles possèdent 10,000 acres de terres.

3o. Les spéculateurs n'ont pas pu exercer leur industrie dans Marston ni dans Ditchfield, puisque dans le premier il n'y a que huit lots vendus et dix seulement dans le second.

4o. Si les sociétés ont essayé des refus, c'est parce qu'elles avaient été devancées par quelques autres d'origine anglaise à qui on avait fait les réserves demandées.

5o. Le Département ne veut pas encourager la spéculation puisque, depuis quelques années, de grandes étendues de terrains concédés sont rentrées dans le domaine public, que dans Marston entre autres, 10,000 acres de terre ont été repris par le Gouvernement.

6o. Les propriétaires de lots qui ne se sont pas conformés à la loi appartiennent à la nationalité anglaise et il s'agit de les réserver à des Zouaves Pontificaux.

7o. Une partie des lots vendus et sur lesquels il n'a été fait aucun défrichement ont reçu leurs patentes avant la mise en vigueur du présent acte, et il n'est pas juste d'en rejeter la faute sur le chef actuel du Département.

Cette défense est bien la vérité, mais ce n'est pas toute la vérité comme le dit si bien le *Nouveau-Monde*. On cherche à tromper le public en prenant dans les livres du Département des Terres de la Couronne ce qui est favorable au plai-